Notions à retenir pour la rédaction d'un PTI

- Lorsqu'une directive s'adresse à quelqu'un d'autre que l'infirmière auxiliaire (ex. : ASSS, PAB, usager ou ses proches), inscrire à la fin de l'énoncé, le mode de transmission (verbal ou écrit) et mettre l'énoncé à l'intérieur d'un [...]
- Ne jamais utiliser de liquide correcteur, car le PTI est un document légal. Si vous faites une erreur, vous rayez sans masquer l'information et apposez vos initiales.
- Ne pas oublier de dater et de mettre vos initiales chaque fois que vous déterminez ou ajustez un PTI.
- Utiliser les termes «orienter» ou «référer» pour avoir une consultation professionnelle. Ne pas émettre de directives.
- Cesser les directives «orienter» ou «référer» à un professionnel quand la requête de consultation est priorisée.
- Inscrire dans la colonne «professionnels/services concernés» le titre du professionnel seulement lorsque celui-ci prend en charge.
- S'il y a un changement significatif d'une plaie (ex. plaie infectée), garder le même numéro de problèmes, mais changer le numéro du plan de traitement.
- Un diagnostic médical est inscrit au constat/problème comme information minimale pour la raison de l'hébergement, de suivi ambulatoire, à domicile ou pour ayant des incidences/impacts sur un problème/besoin prioritaire.
- Toujours écrire l'énoncé «évaluer par <u>l'infirmière</u>».
- Toujours débuter par un verbe à l'infinitif pour indiquer une directive infirmière.

Voici une liste de verbes dont l'emploi est à prioriser :

	A		$\mathcal C$		D		E
- A - A - A - A	Accompagner Accroître Administrer Ajuster Alterner Appliquer Aviser		Commencer Compléter Concilier Consolider Consulter Contrôler		Débuter Diminuer Donner Démontrer		Encadrer Enregistrer Enseigner Évaluer
	F		/		M		0
- F	aire «un suivi»	_	Inscrire	_ _	Mettre en place Mesurer	_	Orienter (vers un professionnel)
	P		R		S		U
— P	Prendre	- - -	Référer Réévaluer Recommander Remplacer	- - -	S'assurer Superviser Surveiller	_	Utiliser
	/						
- V	/érifier						

Source: CSSS Jeanne-Mance

Élaboré par : Run Kim, conseillère cadre en soins infirmiers

Jacinthe Bouchard, Suzanne Crête, Mina Milagros, infirmières à la DSPPA